18. 2011 DFPE 260 Subvention de 80.535 euros et avenant n°2 à l'association La Croix Rouge Française (15ème) pour la halte-garderie Parnassium (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

19. 2011 DFPE 263 Subvention de 407.869 euros et avenue n°2 à l'association Institut d'Etudes, de Recherches, de Formation en Action sociale (9ème) pour la crèche collective Fourcade (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

20. 2011 DFPE 264 Subvention de 262.359 euros et avenue n°2 à l'association Institut d'Etudes, de Recherches, de Formation en Action Sociale (9ème) pour la crèche collective Firmin Marbeau (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

21. 2011 DFPE 340 Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de la petite enfance situé 152, boulevard de Grenelle - rue de Frémicourt (15ème.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

22. 2011 DFPE 363 Subvention de 10.000 euros et convention avec la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de Paris FCS75 (19ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

23. 2011 DPVI 159 Subvention de 3.000 euros à l'association Contre champ au titre de l'Intégration (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

24. 2011 DPVI 165 Subvention de 6.500 euros à l'ADEF au titre de l'intégration (15ème et 20ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

25. 2011 DUCT 61 Subvention Fonds du Maire de 8.000 euros à l'association La bagagerie d'antigel (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

26. 2011 DLH 105 Avenant au bail emphytéotique des 29 et 30 octobre 2099 portant location au profit de la société anonyme d'HLM Logement Urbain de lots communaux dépendant de l'immeuble en copropriété 346, rue Lecourbe (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

27. 2011 DUCT 175 Subvention de 2.000 euros à l'Union Départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie de Paris (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

28. 2011 DEVE 113 Convention avec Paris Habitat OPH pour la mise à disposition d'un espace vert angle rue de la Convention - rue de la Croix Nivert (15ème).

Monsieur le Maire : A la demande générale, on rattache le 28 au vœu 39 qui est un vœu espace vert présenté par l'UMP et le Centre et Indépendants, relatif à l'aménagement d'un espace vert au sein de la résidence angle de la rue Convention/rue de la Croix Nivert.

Pascale Bladier-Chassaigne :
Considérant la convention proposée ce jour entre le Maire de Paris et Paris-Habitat,

Considérant les obligations de la Ville de Paris dans cette convention, notamment dans son article 4,

Considérant la prochaine réunion du Conseil de Quartier, fixée au 13 octobre 2011 et le numéro 1 de son ordre du jour portant précisément sur la présentation de cet aménagement,

Considérant l'inquiétude des riverains sur la tranquillité de ce jardin,

Philippe Goujon, Jean-François Lamour et les élus UMP, Centre et Indépendants, demandent au Maire de Paris que les propositions d'aménagement de ce jardin soient débattues lors du prochain Conseil de Quartier Saint-Lambert et que les demandes des riverains exprimées soient prises en compte, que les risques de nuisances soient anticipés par la mise en place de moyens de surveillance adéquats et la limitation des équipements pouvant gêner la tranquillité publique.
Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Qui prend la parole ? Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : On peut je crois, mes chers Collègues, commencer par se réjouir de voir un nouvel espace vert qui sera offert aux habitants du 15ème arrondissement de 2500 m². Ce n'est pas considérable, mais il est situé à un endroit où d'ailleurs peu d'habitants l'on sans doute repéré, qui est juste derrière le grand immeuble construit à l'emplacement des anciens terrains de la DGAC. Je ne reviendrai pas sur les épisodes qui ont accompagné l'histoire de l'édification de ces immeubles, en tout cas, aujourd'hui, les habitants y sont installés, les commerces commencent également à s'y installer. L'espace vert existe en fait déjà mais il est condamné aujourd'hui et n'est pas ouvert au public et peut-être que les plus anciens d'entre vous se rappellent que lors de la précédente mandature, avec plusieurs collègues, j'avais proposé un vœu demandant effectivement que ce jardin soit un jardin géré par les Parcs et Jardins de la Ville de Paris et qu'il n'appartienne pas à Paris-Habitat. Ce vœu aujourd'hui se concrétise et mes collègues du groupe de la gauche et moi-même nous nous en réjouissons.

Je voudrais quand même préciser que l'opération d'aménagement de ce terrain n'est pas négligeable, c'est 170.000 euros. La date prévue est juste après l'hiver 2012. Alors pourquoi nous ne souhaitons pas nous associer au vœu que Madame Bladier-Chassaigne présente ce soir.

Pour trois raisons :

D'abord je voudrais rappeler ici que c'est au Conseil de Quartier de fixer lui-même son ordre du jour et ce n'est pas à nous, Conseil d'Arrondissement, de le faire ou de le suggérer. Je le dis sur un ton gentil pour éviter toutes les tentatives ou tentations de manipulations. Il y a des réunions préparatoires aux Conseils de Quartier, on demande aux habitants de se prononcer, donc laissons-les faire et ne leur tenons pas la main.

Deuxième raison qui explique notre opposition à ce vœu. Vous évoquez des risques de nuisances, mais de quoi peut-il s'agir puisqu'il s'agit d'un jardin public, pour ceux qui ne le savent pas, qui ne sera pas accessible au public la nuit. Il sera simplement ouvert le matin et fermé en soirée par les agents de la Ville, donc si risque de nuisances il y a, cela ne peut être que des nuisances minimes qui, si elles existent, sont celles de la vie de tous les jours, des enfants qui courent et qui rient dans un jardin et, personnellement, je n'appelle pas cela des nuisances.

Puis la troisième raison qui fonde notre opposition à ce vœu, c'est qu'il est question de limiter les équipements pouvant gêner la tranquillité publique. Ecoutez, moi je vois qu'il s'agit de jeux pour les petits, de terrain de boules et bancs. Je ne vois de risque de trouble à l'ordre public ou même à la tranquillité. Je pense qu'il s'agit vraiment d'un espace dont je suis certain que les habitants de ce quartier s'empareront et, pour toutes ces raisons, nous ne souhaitons pas voter ce vœu.

Par contre, je rappelle notre satisfaction de voir cet équipement offert aux Parisiens.

Monsieur le Maire : Madame Macé de Lépinay.

Hélène Macé de Lépinay : Je voudrais très simplement faire deux remarques à Monsieur Alayrac.

Premièrement quand il dit que les commerces sont ouverts, je pense qu'il ne connait pas très bien l'endroit parce qu'effectivement on nous avait annoncé des commerces et il y a une banque qui est absolument fermée. C'est plutôt une prison qu'un commerce. Alors il faudrait aller voir Monsieur Alayrac.

Deuxièmement, je voudrais dire que l'ordre du jour du Conseil de Quartier a été fixé par le Conseil de Quartier. Le Conseil de Quartier a appris qu'il y avait un projet d'aménagement sur son sol et la moindre des choses est que les Conseillers de Quartier puissent en parler.

Donc l'ordre du jour du Conseil de Quartier n'a pas du tout été fixé par le Conseil d'arrondissement il a bel et bien été fixé par le Conseil de Quartier lors d'une réunion à laquelle j'assistais et je crois que Madame Lalem y assistait aussi. Oh pardon je me trompe. Monsieur Alayrac n'était pas là mais ce sont les Conseillers de Quartier qui ont choisi de parler de ce sujet qui est un sujet important pour le quartier. Parce que si les Conseils de Quartier ne peuvent pas parler des problèmes qui les concernent alors je ne vois pas très bien à quoi ils servent Monsieur Alayrac.

Vous savez très bien que ce jardin est une promenade qui va de la rue Lecourbe à la rue de la Croix-Nivert, qu'elle passe au milieu d'immeubles, que pour l'instant elle n'est pas ouverte, elle est déjà plantée, verte, c'est un endroit déjà relativement joli que beaucoup de gens dans le quartier connaissent, contrairement à ce que vous dites. Si les gens du quartier ne peuvent pas parler de l'ouverture de ce jardin et choisir eux-mêmes les équipements qu'on va pouvoir y mettre, je ne vois pas, Monsieur Alayrac à quoi servent les Conseils de Quartier.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Christophe Menguy : Je rejoins ce que vient de dire ma Collègue Hélène Macé de Lepinay parce que vraiment moi je regrette que la gauche refuse qu'un sujet de quartier de proximité ne puisse être abordé dans le cadre des Conseils de Quartiers et je note encore une fois que vous refusez que ces sujets pourtant importants pour le quotidien des riverains puissent être abordés. Je me demande bien de quoi vous avez peur Monsieur Alayrac en laissant ce Conseil de Quartier se prononcer sur les aménagements de cette promenade.

Je peux vous rassurer Monsieur Alayrac, les Conseils de Quartiers sont assez indépendants et autonomes et croyez bien que s'ils ont envie d'en parler au cours de leurs séances et de leurs réunions, ils n'attendront pas d'avoir votre permission. La seule chose que j'aimerais bien c'est que la Ville de Paris que vous représentez d'une façon ou d'une autre accorde les suites nécessaires aux demandes des Conseillers de Quartiers quand ils font des vœux ou des demandes sur des travaux, des projets, parce que je trouve que vraiment autant pour donner des leçons vous êtes les premiers, mais pour mettre en application les recommandations et les demandes de la démocratie de proximité, vous êtes loin derrière.

Monsieur le Maire : Madame Bladier-Chassaigne.

Pascale Bladier-Chassaigne : Juste pour une petite précision. Je précise à Gilles Alayrac que la proposition vient de Madame Catherine Godais qui est Conseillère de Quartier et qui m'a envoyé un mail en ce sens il y a quelque temps. C'est ainsi que je l'ai proposé aux Conseillers. Voilà. Merci.
Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je me sens obligé de prendre la défense de Gilles Alayrac, qui n'a pas besoin de moi, par rapport aux attaques.

Je trouve très étrange de la part du banc de la droite sur le fait que nous ne voudrions pas que les Conseils de Quartiers soient impliqués sur les dossiers concernant les Conseils de Quartiers. Bien sûr que nous le voulons et c'est pourquoi nous sommes très étonnés que vous deviez l'écrire dans un vœu où vous demandez, je vous cite : « que les propositions d'aménagement de ce jardin soient débattues lors du Conseil de Quartier Saint-Lambert ». Alors vous adressez ce vœu au Conseil d'arrondissement. Je pense que c'est plutôt au Conseil de Quartier qu'il doit être adressé. Il a été souligné que c'était dans l'ordre du jour déjà du Conseil de Quartier, donc pour moi cette partie du vœu est sans objet et n'a pas de sens. C'est tout l'objet de notre intervention à Gilles Alayrac et moi. Ne cherchez pas d'autres intentions que celle-ci.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad fait semblant de ne pas comprendre ce qu'ont dit nos Collègues qui consiste simplement à dire qu'effectivement la vocation stricte des Conseils de Quartiers, si j'ai bien compris, c'est d'évoquer les réalisations, les projets qui sont programmés dans le quartier. D'après ce que j'ai compris, même si je ne siège pas dans ce Conseil de Quartier, c'est qu'il y avait une demande de participation à une discussion concernant les aménagements. Il se trouve que nous avons aujourd'hui un projet de délibération qui fixe les choses et que ce qui est demandé en réalité par ce Conseil de Quartier, c'est que, dans le cadre du projet de délibération qui nous est soumis, la Ville consulte le Conseil de Quartier.

Ce n'est pas le problème d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil de Quartier. Dans cette affaire il y a le Conseil de Quartier qui a une grande importance que je ne néglige aucunement et il y a aussi accessoirement la Mairie qui, elle, pour le coup, n'a pas été consultée en rien dans cette affaire. Je dois dire que nous n'avons jamais, je parle de la Mairie du 15ème, été associés au projet d'aménagement de cet espace, malgré la demande, et pourtant ce sera un équipement de proximité, ce qui est quand même un peu paradoxal et qui sera transféré à la Mairie du 15ème, enfin il ne sera pas transféré pour des raisons juridiques parce que c'est Paris-Habitat. Mais malgré la demande qui était la mienne et que j'ai réitérée, même à l'occasion d'un vœu qui a été formulé en Conseil d'arrondissement du 3 mai 2010, jamais, ni Paris Habitat, ni la Ville, n'ont consulté la Mairie du 15ème et pourtant nous étions en réception de beaucoup de demandes et d'interrogations des riverains et des résidents.

J'ai moi-même été sur place d'ailleurs rencontrer les résidents des immeubles voisins qui eux-mêmes sont inquiets du fait qu'il y ait une espace de trame verte qui traverse ces bâtiments, je sais que Monsieur Alayrac était favorable ; je ne dis pas que nous y sommes défavorables, je dis simplement qu'il faut prendre en considération cette inquiétudes du voisinage dans le mesure où quels que soient les jeux prévus il y aura forcément, par la nature du public peut-être qui sera amené à fréquenter cet espace qui sera totalement ouvert dans la journée, des problèmes.

Il y a, vous le savez, des grilles de 2,20 mètres, très bien, mais vous savez aussi qu'il y a une espèce de voute sous laquelle, comme on le voit dans un certain nombre d'autres endroits, des attroupements, des regroupements pourraient avoir lieu, peut-être bruyants, qui gêneraient effectivement les gens qui habitent au-dessus. Voilà, ce sont ces sujets-là que nous voudrions voir évoqués, en tout cas moi Mairie d'arrondissement, mais le Conseil de Quartier aussi avec la Ville.

Je voudrais dire également que nous avions demandé une surveillance de cet espace. Alors ceci ne correspond pas aux normes municipales qui, pour un espace de cette importance, ne prévoit pas de surveillance humaine. C'est un peu dommage, en tout cas nous voudrions être sûrs que la D.P.P. pratique des rondes régulières et qu'elle soit prête éventuellement à évincer des attroupements bruyants ou intempestifs. Il en va de même pour l'entretien, etc...

Je précise que lorsque ce terrain de la DGAC a été attribué gracieusement d'ailleurs à la Ville de Paris par le gouvernement d'Edouard Balladur à l'époque, il était prévu d'y réaliser des logements sociaux sur la moitié, ce que n'avait pas réussi à réaliser Monsieur Rocard. Le Premier Ministre de l'époque, Edouard Balladur, lui l'a fait, ce qui a permis à la Ville de récupérer ce terrain de la DGAC pour y réaliser des logements sociaux, sur la partie Javel/Croix-Nivert, mais ce qui était prévu à l'époque, Monsieur Alayrac vous qui êtes si attaché au développement d'espaces verts dans la Ville, comme nous tous ici j'imagine, c'était que sur l'autre moitié on réalise un espace vert de pleine terre. A la place vous avez préféré y réaliser des logements sociaux, très bien, nous l'avons voté d'ailleurs, mais néanmoins ce qui était prévu était un immense espace vert qui aurait été aussi bénéfique dans ce secteur et qui n'a pas pu voir le jour. Alors il y a cet espace plus modeste de 2000 et quelques m^2 qui est très important et très utile, on s'en réjouit tous, mais néanmoins ce qui est demandé ici c'est tout simplement de consulter les Conseils de Quartiers sur ce projet de délibération.

J'ajoute pour terminer, excusez-moi d'être un peu long mais c'est un sujet intéressant, que vous vous souvenez peut-être de cet immeuble 180 rue de la Croix-Nivert qui, depuis des dizaines d'années, était en déshérence, et Dieu sait ce qu'on a entendu aussi bien sur ces bancs qu'au Conseil de Paris, la gauche fustigeant le propriétaire, voulant préempter, racheter, etc... et bien je tiens à vous dire qu'aujourd'hui cet immeuble est occupé à 95% et que, prochainement, un commerce, dans un immeuble privé pourtant, sera ouvert dans cet immeuble qui est maintenant occupé par des locataires ou des propriétaires.

Monsieur Barrier.

Claude Barrier : Je voulais simplement dire que l'immeuble est occupé au point de vue appartements à 100%. Il reste exactement 3 locaux commerciaux, dont 2 ont été vendus. Le seul qui reste à vendre c'est un local de 300 m² qui doit être normalement attribué à une banque. Ce que je vois c'est qu'une banque + une autre banque, cela fera 2 banques en plus.

Monsieur le Maire : C'est un bon calcul. Monsieur Barrier qui voisin de l'immeuble connaît bien le sujet et effectivement 1 + 1 = 2.

Monsieur Lefevre.

Franck Lefevre : Juste une précision Monsieur le Maire. Je crois qu'il est important effectivement qu'une consultation ait lieu avec les riverains sur les aménagements. Nous avons de multiples exemples dans l'arrondissement où les riverains nous demandent de retirer tous les aménagements qui ont pu être faits, exemple dans le square Delpayrat, nous avons beaucoup de demandes pour retirer les bancs qui engendrent d'énormes nuisances, donc je pense vraiment qu'il est important de consulter les riverains.

Monsieur le Maire : Madame Toubiana.

Marie Toubiana : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir un jardin public supplémentaire de près de 2500 m² dans le 15ème arrondissement. Nous regrettons que malgré nos demandes et notre vœu du 3 mai 2010, la Mairie du 15ème n'ait jamais été associée ni aux modalités de fonctionnement, ni à son aménagement. Il y a seulement une quinzaine de jours, le service du paysage nous a présenté un projet d'aménagement. Que demandons-nous ? Nous demandons d'une part que les riverains soient associés à l'aménagement de ce jardin et soient concertés lors de la réunion du Conseil de Quartier du 13 octobre.

En fait, dans la convention, sont mentionnés une aire de jeux et un terrain de boules, or, le service du paysage nous a indiqué qu'il y aurait une table de ping-pong, un baby-foot, une aire de jeux, un terrain de pétanque, un jeu d'échecs et un jardin partagé. Il est donc important que les riverains soient consultés.

Deuxièmement, nous demandons que l'aménagement tienne compte de la tranquillité des habitants. Je sais que vous y êtes tous sensibles, nous aussi Monsieur Alayrac puisque je rapporte ce que vous avez dit lors du Conseil d'arrondissement de décembre 2006 : « je ferai la demande pour que ce jardin puisse être accessible aux habitants de l'arrondissement, à condition bien évidemment de le sécuriser ». Vous avez peut-être oublié vos propos, il est donc important de sécuriser ce jardin.

Je propose donc que l'article 4 de la Convention concernant l'aménagement puisse être précisé, après la concertation des Conseils de Quartiers du 13 octobre, et je vous invite donc à voter la délibération amendée par le vœu.

Monsieur le Maire : nous allons voter le vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté. Et nous allons voter la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention? Merci. Le vote est très clair Monsieur Foisel. Le vœu a été voté et la délibération aussi.

◇

29. 2011 DEVE 139 Approbation des modalités de passation des marchés de travaux d'aménagement d'une promenade sur un tronçon de la Petite Ceinture (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

30. 2011 DAC 52 Subvention de 5.000 euros à l'association Aire Falguière - Compagnie Vue sur Mer (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

31. 2011 DAC 644 Subvention de 4.000 euros au Centre des Arts de la Scène (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

32. 2011 DAC 651 Subvention de 4.000 euros à l'Association Animations Culturelles et Evénementielles du 15ème arrondissement de Paris (ACE 15).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

33. 2011 DPP 11 Subvention de 2.000 euros et convention avec l'association Cercle Paris 15 dans le cadre de Ville Vie Vacances (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

34. 2011 DJS 381 Tarification des équipements sportifs municipaux gérés en régie pour les établissements scolaires, associations et autres groupements.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, c'est ce qu'on appelle une délibération boomerang. Un coup elle vient, un coup elle part, un coup elle revient, un coup elle repart, et cette fois-ci on peut enfin en délibérer.

Je rappelle pour mémoire que cette délibération soutenue avec force par l'Adjoint de Bertrand Delanoë, Jean Vuillermoz, a été pressentie déjà il y a plusieurs mois, puis finalement l'exécutif a préféré ne pas la soumettre aux débats. Il faut dire qu'à l'époque, l'augmentation était une multiplication par dix des tarifs ce qui est relativement important.

Cette fois-ci le programme qui nous est proposé c'est tout simplement d'augmenter tous les tarifs par quatre, belle bagatelle, mais c'est évidemment une disposition que nous ne pouvons accepter parce que nous considérons qu'elle va léser les associations sportives de quartiers qui devront bien évidemment répercuter cette hausse sur les adhérents et, vous en conviendrez, ce n'est pas une façon de faire pour promouvoir le sport de proximité.

J'ajoute par ailleurs que nous ne sommes pas les seuls à dénoncer cette délibération. Plusieurs Maires d'arrondissement de gauche soutiennent également cette protestation et je pense notamment à Pascal Cherki, prédécesseur dans l'ancienne mandature de Jean Vuillermoz qui ne fait aucun cas de considération privée pour dire tout le mal qu'il pense de cette délibération et, vous en conviendrez, cela peut laisser perplexe l'exécutif de voir que même sur ses bancs il n'est pas soutenu pourtant par quelqu'un qui a été Adjoint au Sport et donc on peut considérer qu'il connait un minimum les dossiers.

Par ailleurs, un certain nombre d'interrogations demeurent. En effet, augmenter par quatre, d'après ce qui nous est présenté, les tarifs des équipements scolaires après avoir augmenté les tarifs des cantines scolaires, après avoir augmenté les tarifs des conservatoires, c'est finalement pour ne rapporter à la collectivité qu'un peu plus de 3 millions d'euros.

Vous en conviendrez mes chers Collègues, on est loin des 200 millions d'euros consacrés à Jean Bouin, un stade réservé au sport business, aux amis de Bertrand Delanoë. On est loin du milliard d'euros touché annuellement par la Ville au titre des droits de mutation et finalement on se demande bien pourquoi une telle délibération arrive parce que je crois que pour le sport de proximité on peut faire mieux et les moyens de la Ville ne manquent pas. Un milliard plus 250 millions, j'ai la prétention de faire les additions comme Claude Barrier, on doit être à peu près à 1 milliard 250 millions d'euros.

Enfin, mes Chers Collègues, je rappelle notre demande parce que pour augmenter les tarifs, il faut quand même que les prestations offertes soient de qualité et on ne peut pas dire que là ce soit le cas partout. C'est la raison pour laquelle, le groupe UMP - PA, avec Jean-François Lamour et mes Collègues de la 7ème Commission, nous avons demandé qu'un audit soit réalisé sur les infrastructures sportives, parce que nous considérons que les pratiquants de sport, les associations de proximité et les scolaires méritent évidemment des équipements sportifs de qualité et, dans certains gymnases, dans certaines piscines, on y reviendra, on est loin du compte.

Alors, mes chers Collègues, pour toutes ces raisons de fond et de forme, je crois que la sentence est sans appel : nous devons tout faire pour rejeter cette délibération qui est injuste socialement, injuste économiquement et, si j'ose dire, injuste sportivement.

Je rappelle à titre anecdotique qu'au Conseil d'arrondissement du 1er arrondissement, pour pouvoir débattre de cette délibération il a fallu adopter la procédure d'urgence et que cette procédure d'urgence n'a pas pu être adoptée parce qu'à l'unanimité elle a été rejetée, y compris par Seybah Dagoma que l'on ne peut pas soupçonner d'être de droite puisqu'elle est Adjointe au Maire de Bertrand Delanoë. Si vous n'étiez pas convaincus avant, j'espère que vous l'êtes maintenant. En tout état de cause, cette majorité d'arrondissement votera contre une délibération inique.

Monsieur le Maire : C'est vrai qu'un Adjoint au Maire de Paris qui rejette une délibération du Maire de Paris, c'est assez rare.

Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je tenais à souligner un certain nombre de points de cette délibération et un certain nombre de réserves aussi de la part des membres de la gauche.

Un point d'abord sur le principe. Pourquoi cette délibération arrive-t-elle ? C'est parce que lorsque l'on regarde les recettes des associations par rapport à la location des équipements sportifs, cela représente aujourd'hui 1 million d'euros par an, au niveau parisien à comparer avec le coût de fonctionnement de ces mêmes équipements sportifs, qui est de 93 millions d'euros.

Donc, aujourd'hui la contribution des associations sportives et autres associations qui utilisent les équipements sportifs ont un coût global de fonctionnement qui représente un peu plus de 1% et on peut donc se poser légitimement la question de savoir comment avoir peut-être un coût de fonctionnement qui serait plus approprié, du coup un coût de location horaire qui serait plus proche des contraintes économiques que nous connaissons.

Pour autant, cette forte augmentation, multipliée par quatre, comme cela a été souligné, qui n'est pas juste une simple augmentation sans contrepartie pour les associations sportives locales, parce qu'elle aurait pour bénéfice d'augmenter les subventions à hauteur de moitié de cette augmentation. Nous trouvons que, dans cette délibération, il y a un manque certain de discussion auprès des associations sportives locales, qu'il y a un manque de discussion sur la vitesse d'augmentation de ce coût et que nous trouvons que cette délibération devrait être encore retravaillée et donc, au regard de ces réserves-là, le groupe « La Gauche » ne prendra pas part au vote de cette délibération.

Monsieur le Maire : Vous pourriez aller jusqu'au vote contre, car ce serait plus transparent.

Y-a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?
Monsieur Lamour.

Jean-François Lamour : Allons Monsieur Baghdad, un peu de courage, il vous reste pratiquement rien à faire comme chemin pour voter contre. Non mais allez-y, jetez-vous à l'eau.

A vous entendre et je crois que vous avez entièrement raison, cette délibération n'a strictement aucun sens. Vous l'avez dit, tout cela joue sur 1 million et demi d'euros. Quand on sait, comme le disait fort justement notre collègue Jean-Baptiste Menguy, que vous allez investir, en tout cas dépenser, 200 millions d'euros pour Jean Bouin, dans lequel stade vont se dérouler seulement 10 matchs par an, allez un petit effort Monsieur Baghdad et toute la gauche votez contre cette délibération.

Effectivement, bien qu'il n'y ait pas eu de concertation avec les associations, quel message essayez-vous de leur faire passer ? Vous êtes en train de leur expliquer que ce n'est déjà pas facile pour elles, on le sait, en situation de crise, on le sait les familles ont toujours du mal à payer les cotisations quelles soient minimes ou pas d'ailleurs. On l'a vu au Forum des Associations sportives que la Mairie du 15ème a remarquablement organisé ce week-end, comme tous les ans, on voit bien la difficulté qu'il y a aujourd'hui à licencier les jeunes dans des clubs et là, vous êtes en train finalement de donner une sorte de coup de Jarnac à ces associations qui, pour certaines, vont être obligées peut-être de licencier ou en tout cas de réduire de façon très sensible, l'activité d'éducateurs sportifs rémunérés parce que le sport de proximité est un sport qui crée de l'emploi, qui fait baisser les bras aux bénévoles et aux responsables associatifs.

Donc un petit effort, vous y êtes presque. Allez-y, votez contre avec nous cette délibération. Cela a du sens cette fois-ci de voter contre et puis vous dites : il faut la retravailler. Non, il ne faut surtout pas la retravailler. Il faut la mettre en-dessous de la pile et surtout ne plus en entendre parler, jamais, car c'est un mauvais coup fait aux associations sportives parisiennes.

Monsieur le Maire : Juste un mot parce qu'il est vrai que nous avons parcouru quasiment toute la journée du samedi le Forum des Sports, organisé à la Mairie du 15ème et je dois dire que ces associations qui sont la plupart du temps animées par des bénévoles et qui donnent énormément d'eux-mêmes, de leur temps, de leur dynamisme, de leur énergie, parce qu'ils ont la passion du sport, et bien franchement ils étaient sidérés du mauvais coup qui était porté au sport amateur à Paris avec des augmentations de 300 à 400 % des tarifs de location des équipements sportifs. Vraiment là, la Ville porte un coup fatal au sport amateur à Paris et c'est extrêmement grave. Donc nous devons tous, si possible, ici, être unis pour défendre la pratique sportive à Paris. D'ailleurs je note que les 12ème, 13ème et 14ème arrondissements ont refusé d'inscrire le projet de délibération à leur ordre du jour.

Madame Véronique Sandoval sera-t-elle la seule à défendre ce projet de délibération ?

Véronique Sandoval : Je voterai NPPV, mais je vais vous expliquer mon vote, parce que je pense que développer le sport de proximité c'est absolument fondamental, comme il est fondamental de développer les services publics en général. Or, je ne connais pas de service public dont les prix n'aient pas été augmentés depuis 7 ans, ce qui est le cas de ces équipements sportifs de proximité. Il n'y a eu aucune hausse de la tarification de ces services sportifs de proximité depuis 7 ans et, encore en 2004, la hausse a été très faible.

Alors, naturellement il faut développer le sport de proximité. Naturellement il faut maintenir des équipements sportifs de qualité. Tout cela a un coût. Donc la question est de savoir si, effectivement les dépenses de fonctionnement sont payées seulement par les contribuables et seulement par les individuels ou si la hausse des dépenses de fonctionnement est partagée y compris par les associations.

Donc la hausse pour moi est justifiée, le problème est comment effectivement elle est discutée et comment elle est étalée sur le temps et pas d'un coup. Mais par contre cette hausse me semble justifiée. Je ne vois pas pourquoi seuls les contribuables et les individuels devraient supporter la hausse et pas les associations.

Monsieur le Maire : Vous savez aussi qu'à Paris il y avait traditionnellement des tarifs assez bas en fonction du manque d'équipements sportifs. Il y a une autre chose qui m'embête parce que dans le projet de la Ville, il y a une augmentation terrible, mais aussi une augmentation de la subvention, mais qui ne couvre pas pour autant l'ensemble de cette hausse et du coup il va y avoir des augmentations de subventions compensatoires en quelque sorte pour un certain nombre d'associations. Comment seront-elles choisies ? Quelles associations auront une subvention compensatoire ? Lesquelles n'en n'auront pas ? On se lance dans une situation très délicate.

Pour terminer, nous nous trouvons là dans une configuration où le Maire de Paris clame qu'il n'augmente pas les impôts locaux, alors qu'il les a augmentés d'une façon massive et sans précédent les deux premières années de son deuxième mandat, mais où tout le reste augmente, c'est-à-dire que les tarifs des conservatoires explosent, les tarifs des équipements municipaux explosent quels qu'ils soient, la restauration scolaire, la taxe de balayage, nous aurons à ce Conseil de Paris une augmentation considérable, je parle sous le contrôle de Jean-Raymond Delmas, mon Adjoint, je dis bien une explosion de la taxe de balayage qui va quasiment doubler ou presque, 40% d'augmentation.

Le Parisien est soumis à une rude contribution au moment même où il traverse une crise difficile comme l'ensemble de nos concitoyens.

Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Nous sommes désolés, nous sentons bien que notre vote a un peu coupé court à la diatribe que préparait Monsieur Lamour et que vous prépariez aussi Monsieur Goujon. Chacun jugera les propos de Monsieur Lamour qui, une fois de plus, prouve qu'il n'est pas digne du mandat qu'il est censé exercer.

Je disais donc que les choses sont un petit peu plus compliquées Monsieur Lamour que ce que vous avez l'air de le dire, pour deux raisons.

La première raison c'est qu'il y a un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui indique, par rapport au soutien apporté aux clubs professionnels parisiens, la nécessité de fixer les redevances pour occupation du domaine public en fonction de la valeur locative des biens occupés. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Alors on peut faire fi de ce genre de contraintes, simplement il appartient au Maire de Paris de transcrire, ou de s'y efforcer, ce type de raisonnement dans les pratiques. Et c'est pour cela que nous sommes confrontés à cette situation. Evidemment on peut gentiment se gausser comme vous le faisiez tout à l'heure. Maintenant, à partir du moment où l'on exerce un certain nombre de responsabilités, on ne peut pas ne pas tenir compte de ce type de contraintes.

L'autre élément a été fort justement rappelé par Madame Sandoval à l'instant. Aujourd'hui les associations participent à hauteur de 1% du coût de fonctionnement des établissements sportifs. Les usagers individuels de 8%. Cela signifie donc que 91% du coût est supporté par les contribuables. Alors merci Monsieur Goujon, parce que vous auriez soutenu la nécessité, il y a quelques années, d'augmenter les recettes fiscales de la Ville, vous seriez cohérent, en disant et bien c'est un choix et c'est le contribuable qui supporte. Simplement quand on augmente les impôts, vous expliquez et bien non c'est tout à fait normal et quand on augmente la taxation sur les usagers, vous nous dites, c'est tout à fait anormal. C'est le genre de position qui est simplement irresponsable par rapport aux nécessités de gestion d'une collectivité publique et c'est la raison pour laquelle je trouve que vos deux interventions ne font vraiment pas honneur à la façon dont nous nous efforçons de gérer cette Ville.

Monsieur le Maire : Bien sûr, quand il y a 1 milliard d'euros qui tombe du ciel avec la taxe d'habitation, oui de la poche des contribuables, en raison de la spéculation immobilière que vous n'avez pas su juguler à Paris, je crois que ce n'est pas utile d'augmenter en plus les impôts de 20 à 30% comme vous l'avez fait.

Alors je voudrais juste dire un mot à Monsieur Dargent. Si vous lisez le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, vous vous apercevez que ce que pointait en tout cas le rapport de la CRC, c'est le montant très faible de la redevance que payait le Stade Français pour l'occupation du Stade Jean Bouin. Voilà la critique de la Chambre Régionale des Comptes à ne pas confondre évidemment avec le financement des clubs amateurs. Vous ne pouvez pas confondre les subventions des clubs professionnels avec celles des associations sportives de proximité.

Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Personnellement, Monsieur le Maire, si je ne vote pas non plus, comme mes collègues, cette augmentation importante de la tarification des équipements sportifs, ce n'est pas du tout pour les raisons que vous avez évoquées, parce que je vous entends dire que tout ceci procède d'une même philosophie qui consiste finalement à augmenter toutes les redevances : tarifs des cantines, l'accès aux conservatoires... à ce compte là on pourrait dire aussi que nous sommes tous abonnés au gaz et à l'électricité et que les factures de ces services publics ont beaucoup augmenté ces dernières années et que nous prenons tous le train et que les billets SNCF ont beaucoup augmenté. Bon, je pense qu'il faut être sérieux et qu'il faut dire les choses posément. Nous avons des équipements sportifs qui ont besoin, pour certains, d'être mis à niveau. Nous avons un projet avec Jean Vuillermoz de création de 15 nouveaux équipements qui sont très attendus. Alors certes il y a Monsieur Lamour des équipements qui ne relèvent pas de ce que vous auriez vous choisi a priori, comme Jean Bouin, mais il y a aussi des équipements de taille plus modeste. Tout ceci nécessite un effort financier donc je suis très sensible aux propos de Véronique Sandoval dont je ne retirerai rien.

Je pense que ce qui est critiquable, c'est la proportion de l'augmentation. Des tarifs diurnes et nocturnes extravagants. On ne peut pas accepter une chose pareille. Et comme le disait José Baghdad très justement, on ne peut pas imposer sans informer ou sans concerter au 21ème siècle.

Monsieur le Maire : Mais Monsieur Alayrac nous sommes suffisamment responsables l'un et l'autre pour considérer qu'effectivement des augmentations régulières et modérées sont tout à fait normales dans la société dans laquelle nous vivons et avec l'économie qui est la nôtre. Cela étant, vous remarquerez que je n'ai cité que des augmentations qui paraissent immodérées et très importantes et non pas régulières, que ce soit les tarifications des conservatoires ou la taxe de balayage qui augmente de 40%. C'est donc cela qui est condamnable ce n'est pas l'augmentation régulière des prestations quelles qu'elles soient, c'est leur explosion dans un certain nombre de domaines.

Si personne n'a plus rien à dire, je passe la parole à l'Adjoint.

Jérôme Loriau : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues. Tous les deux ans comme le disait Jean-François Lamour, on redécouvre que le sport de proximité a un coût et on essaie de nous faire croire, soit en multipliant comme il y a deux ans par 7 le tarif de location des équipements sportifs, soit cette fois-ci par quatre où on va financer à la fois la rénovation des équipements et c'est vraiment prendre les élus de Paris pour des imbéciles que de leur faire croire que c'est en augmentant les tarifs de location des équipements sportifs que l'on va financer l'ensemble des rénovations dont le sport de proximité a besoin. Et bien non, je crois qu'en la matière, si vraiment on avait voulu faire disparaître le sport de proximité on ne se serait pas pris autrement.

Je suis très content que sur l'ensemble de ces bancs on puisse prendre conscience du manque de concertation et du tumulte qu'a provoqué cette mesure particulièrement inappropriée et je ne vois pas d'autre proposition que de voter contre ce projet de délibération.

Monsieur le Maire ; Je mets aux voix. Qui est pour ? personne. Qui est contre ? la majorité. Qui s'abstient ? personne. NPPV pour la gauche, merci.

◊

35. 2011 DJS 413 Approbation de la fermeture des bains douches Castagnary (15ème).

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy. Juste pour un bref rappel. Dans le cadre de ce projet, nous avions proposé, lors d'un débat en Conseil de Paris et à d'autres moments, que ce lieu puisse être prévu pour des équipements sportifs et qu'en tout cas, puisque nous sommes tous attachés au sport de proximité, que cette destination sportive qui irait bien à cet immeuble puisse être approuvée. Sans vouloir trahir la pensée de Jean Vuillermoz, je n'ai pas constaté, lorsque nous en avons parlé, d'hostilité particulière vis-à-vis de cette idée donc je crois intéressant de la remettre au goût du jour à l'occasion de nos débats.

Jérôme Loriau : Effectivement, comme le rappelait Jean-Baptiste Menguy au cours d'un précédent débat portant sur les bains douches Castagnary, la nécessité ou la demande en tout cas du 15ème arrondissement avait été que cet équipement demeure un équipement sportif à l'issue de sa fermeture et rapidement après sa fermeture pour que l'on ne se trouve pas en présence d'un bâtiment désaffecté de manière durable et avant que les services ne s'emparent d'une future utilisation, qu'il soit clairement exprimé qu'il reste un équipement sportif et que rapidement on puisse trouver un projet alternatif. Il y a là plus de 600 m² de plateau qui peuvent être utilisés. On peut y faire des équipements sportifs, on peut également y faire d'autres choses utiles à la proximité et à la vie de ce quartier qui n'a pas toujours été très favorisé dans l'arrondissement.

Je crois qu'au-delà du principe sur lequel nous sommes d'accord de la fermeture de ces bains douches, peu utilisés, maintenant vétustes et qui demanderaient des travaux très importants de réhabilitation, il y avait une vraie nécessité que l'ensemble de l'arrondissement se mobilise pour que cet équipement demeure un équipement sportif. Mais je souhaiterais élargir le débat à l'occasion de la fermeture des bains douches Castagnary, sur l'ensemble des bains douches du 15ème.

Dans l'exposé des motifs il est également expliqué que les bains douches Blomet font l'objet d'un taux de fréquentation extrêmement faible, sans doute le plus faible de Paris. 6% de fréquentation pour 50 cabines qui doivent être entretenues, c'est quelque chose qui est, alors que l'on vient de parler des coûts des équipements sportifs de proximité, difficilement défendable aujourd'hui. Il y aux bains douches Blomet 50 douches dans un état très vétuste. Il y a sans doute la possibilité d'en récupérer une partie pour y installer d'autres équipements là encore des aménagements sportifs dont a besoin la piscine. Il y a un Club de natation extrêmement performant. Aujourd'hui, on ne peut pas faire de natation de haut niveau sans avoir de renforcement musculaire et de musculation adaptée à la natation.

Je crois qu'il y a une piste à étudier avec les services pour que ces bains douches demeurent des bains douches de qualité avec les services que la Ville souhaite y implanter. On a parlé de vestiaires, on a parlé de soins de pédicurie pour les personnes qui fréquentent ce bain douche. Et puis il y a une autre raison pour laquelle il faut sans doute se tourner vers cette réduction de moyens, vous le savez, les contraintes sanitaires et notamment les obligations de contrôle des taux de légionellose dans les équipements recevant du public et où il y a des douches, vont sans doute rendre les mesures d'entretien encore plus drastiques et occasionner des frais importants. C'est la raison pour laquelle on ne pourra pas, à l'avenir, entretenir des établissements thermaux qui ne sont pas utilisés.

Donc je souhaiterais que rapidement nous puissions étudier à la fois un projet d'implantation d'un équipement sportif sur Castagnary, mais que nous gardions en tête également la réhabilitation rapide des bains douches Blomet qui sont sous-utilisés actuellement et qui le resteront même s'ils doivent accueillir les utilisateurs des bains douches Castagnary.

Monsieur le Maire : J'espère que l'augmentation des tarifs permettra de payer cet équipement sportif qui n'est pas qu'un équipement sportif, je le dis à nos Collègues, notamment chargés de la Culture et de la Petite Enfance, puisqu'il y a eu des discussions avec la DJS. L'équipement est transféré à la DUCT, la direction compétente, qui a envisagé, et avec laquelle nous avons travaillé, un espace multifonctions : sport, culture, halte-garderie.

Bien nous allons donc voter : qui est pour ? contre ? abstention ? Le projet est adopté à l'unanimité. Merci.

◇

36. 2011 DUCT 183 Signature d'une convention de prêt à usage avec l'association Patronage Laïque du 15ème - maison pour tous relative aux locaux sis 61, rue Violet (15ème).

Monsieur le Maire : Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Très rapidement, juste pour faire remarquer que cela fait des années que nous voyons passer des délibérations sur le Patronage Laïque, sans pour autant que la Ville ne prenne en compte les demandes du Conseil d'arrondissement.

Je voudrais rappeler que la Mairie de Paris a décidé de démolir le bâtiment que nous connaissons tous au 72, avenue Félix Faure sans qu'à aucun moment une étude sérieuse n'ait été réalisée pour sa réhabilitation. Je voudrais rappeler également qu'on ne sait toujours pas quelle sera la vocation du nouveau patronage laïque, ni son mode de gestion, ni son périmètre, en dépit de la gesticulation du Président du Comité de Pilotage qui a été mis en place par la Première Adjointe au Maire de Paris. Je voudrais rappeler aussi le coût de cette opération : c'est plus de 5.500.000 euros. Je voudrais souligner et déplorer l'architecture austère du projet, c'est une architecture datée d'ailleurs qui vous a valu, Monsieur le Maire, de délivrer un avis défavorable, tant le projet a horrifié les riverains. Nous avons reçu une pétition de plus de 200 signatures il y a quelques mois, à l'issue de la présentation, non pas en réunion de concertation mais en réunion publique d'information du nouveau projet du Patronage Laïque.

Maintenant j'en viens au 61, rue Violet. J'observe que lorsque la Ville a décidé de trouver des locaux pour une association, elle se remue, elle se bouge, parce que souvent nous faisons des demandes pour des équipements publics ou pour des associations, mais il n'y a jamais de locaux disponibles. Quelle chance pour l'association de gestion du Patronage Laïque qui aura des locaux dans une maison qui date d'ailleurs de Léonard Violet, puisque c'est une maison qui date de 1850, qui a un intérêt patrimonial affirmé. Donc l'association va avoir la chance de disposer gratuitement de ces locaux pendant plus de deux ans. Ce n'est pas anodin, cela représente un loyer annuel de près de 120.000 euros plus 180.000 euros de travaux de réhabilitation pour mettre ce local à disposition. J'ajoute que la Ville a décidé de transférer ces locaux ensuite à Paris Habitat, mais sans concerter la Mairie d'arrondissement pour savoir si nous avions des propositions à faire pour y réaliser un équipement public. C'est une maison qui se prêterait très bien à la réalisation d'un équipement de petite enfance ou un équipement culturel, pour faire plaisir à ma voisine.

Je voudrais souligner aussi qu'il n'y a pas eu de concertation avec les riverains. Vous vous souvenez sans doute, mes chers Collègues, que lors de la réunion qui s'est tenue au Patronage Laïque, les voisins s'étaient émus des nuisances sonores qu'ils devaient supporter depuis des années. Or là le 61, rue Violet se trouve juste à côté de l'EHPAD, juste à côté de l'impasse Delecourt et nous avons déjà reçu un certain nombre de courriers de la part des habitants de la rue Violet et de l'impasse Delecourt et du Directeur de l'EHPAD d'ailleurs qui sont inquiets des nuisances que peuvent générer les activités nocturnes en particulier accueillies par le Patronage Laïque.

Voilà quelques remarques que je souhaitais faire, tout en me réjouissant néanmoins que l'association puisse être relogée et continuer ses activités aux service du 15ème arrondissement, puisqu'après, je ne sais pas si le 15ème sera toujours concerné dans la mesure où on nous annonce un Patronage Laïque du 21ème siècle à vocation quasi internationale.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Sarracani.

Gérard Sarracani : Merci Monsieur le Maire, chers Collègues, tout d'abord je souscris bien entendu aux propos de ma Collègue et ensuite je voudrais ajouter deux remarques.

La première c'est que je regrette l'absence au dossier qui nous est soumis, de l'avis du Conseil du Patrimoine en date du 30 août 2011 car cet avis nous permettrait de vérifier si la valeur locative annuelle des locaux mis à la disposition du Patronage Laïque est correctement estimée.

Par ailleurs, je suis surpris par l'augmentation substantielle, de l'ordre de 46%, du montant de la contribution annuelle non financière accordée par la Ville de Paris au Patronage Laïque. Cette augmentation très importante est d'autant plus surprenante que le Patronage Laïque a prévu dans son budget prévisionnel de fonctionnement pour 2011 de continuer à percevoir 50.000 euros au titre des recettes procurées par la participation des usagers du Patronage Laïque, notamment au titre de la location de ses locaux pour des mariages et des anniversaires.

Cette considérable augmentation intervient aussi dans un contexte où, d'une part beaucoup d'associations parisiennes subissent, soit une stagnation, soit une réduction parfois sensible de leur subvention et, d'autre part, au moment où la quasi-totalité, et je ne manque pas de preuves, des subventions demandées par les associations du 15ème arrondissement, considérées comme non politiquement proches de la majorité actuelle de l'Hôtel de Ville, sont systématiquement rejetées.

Dans ces conditions, je ne peux m'empêcher de penser que cette subvention qui sera attribuée jusqu'au 31 décembre 2013, à la veille des municipales, a un caractère éminemment électoraliste. Toutefois, compte tenu de la nécessité, comme l'a souligné ma Collègue, de ne pas nuire au bon fonctionnement des associations du 15ème qui exercent leurs activités dans les locaux du Patronage Laïque, je vous propose de vous abstenir.

Monsieur le Maire : Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Y-a-t-il des abstentions ? Le projet est adopté avec les voix de la gauche.

◇

37. 2011 DUCT 132 Dépenses d'investissement supportées par les conseils d'arrondissement - Autorisation donnée aux conseils d'arrondissement d'effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L.2511-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Claude Dargent : Je voudrais saisir l'occasion de cette délibération pour rappeler que la délibération du Conseil de Paris pour un meilleur service de proximité, invite des Maires d'arrondissement à présenter aux Conseils d'arrondissement de décembre, toutes les demandes et les engagements budgétaires à venir. C'était donc pour vous rappeler ce vote du Conseil et vous inviter à y déférer.

Monsieur le Maire : Je mets cette délibération aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Y-a-t-il des abstentions ? Il est adopté. Merci.

◇

Monsieur le Maire : Je vais donc vous demander maintenant d'adopter ici les projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription. Qui est pour ? Qui est contre ? Y-a-t-il des abstentions ? Ils sont adoptés.

◇

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant passer à l'examen des vœux.

38. V2011/171 Vœu au Maire de Paris présenté par l'UMP et le Centre et indépendants relatif à la fermeture de la piscine Emile Anthoine.

C'est Jean-Baptiste Menguy qui le présente.

Jean-Baptiste Menguy : C'est un vœu qui fait écho à différentes interventions que nous avons déjà faites sur l'état des piscines dans le 15ème et Emile Anthoine en particulier, puisque, nous connaissons toutes et tous les désagréments et les problèmes qui sont survenus dans cette piscine et qui ont entraîné sa fermeture.

Je crois, en l'occurrence que la Mairie du 15ème a un vrai rôle à jouer et il ne serait pas normal qu'elle ne bénéficie pas, à destination des habitants, de toutes les informations nécessaires et c'est en partie en ce sens que va ce vœu. Je crois que cela reflète la mobilisation de cette majorité de pouvoir assurer aux pratiquants, des équipements sportifs de qualité.

Monsieur le Maire : Merci. Donc la réponse de l'Adjoint.

Jérôme Loriau : Monsieur le Maire effectivement ce vœu est important car la Mairie du 15ème est concernée au quotidien. Nous avons tous rendu visite aux associations samedi à l'occasion du Forum et beaucoup se sont émues auprès de nous du manque d'informations et quand il y a manque d'informations et qu'une question sanitaire est en cause, les rumeurs vont bon train et je crois qu'il faut mettre en place tout les moyens pour que ce type de rumeurs ne puisse justement pas se propager. Je crois qu'il y a là une mesure très simple de précaution en diffusant des informations exactes.

Et puis, il y a la réouverture d'Emile Anthoine qui est vraiment capitale. Les scolaires sont très touchés et les établissements secondaires aussi. Les associations ont été redistribuées, bon an mal an, dans les autres piscines de l'arrondissement qui ne suffisent pas. Je crois qu'il faut au plus vite travailler ensemble et trouver une solution pour tous les habitants du 15ème.

Monsieur le Maire : Merci. Je mets aux voix ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? NPPV ? Adopté.

◇

40. V2011/173Voeux relatif à la commission d'attribution des places en crèches présenté par la Gauche.

Monsieur le Maire : C'est Monsieur Baghdad qui le présente en une minute.

José Baghdad: Monsieur le Maire, mes chers Collègues, un vœu pour souligner que la commission des places en crèches que vous avez mise en place a le mérite d'exister mais nous ne sommes aujourd'hui pas encore satisfaits de son mode de fonctionnement, notamment sur les critères d'attribution des places en crèches. Pourquoi ? Parce que ces critères n'ont jamais été définis de manière collective. Il nous est dit que ce sont les critères de la Mairie de Paris mais en l'occurrence quand on regarde les faits, d'une commission à une autre commission, nous avons des éléments différents d'appréciation pour l'attribution des places en crèches, que ce soit un coup des revenus, un coup pas de revenus, un coup des revenus qui sont répartis entre moins 3.000, plus 3.000, plus de 6.000, un coup entre moins 3.000 et plus de 3.000 uniquement, enfin nous avons une confusion complète.

Les critères de visibilité pour comprendre ces modalités d'attribution ne sont jamais complets dans les listes qui nous sont soumises et ces listes elles-mêmes, en général, n'ont juste qu'une liste principale, de temps en temps une liste secondaire qui n'est pas complète et qui ne nous permet en aucun cas de faire des arbitrages sur des changements que nous pourrions opérer de manière collective et, qu'en l'occurrence, aujourd'hui, cette commission n'est pas encore une commission qui travaille de manière intelligente et collectivement, mais une chambre d'enregistrement de décisions qui sont prises ailleurs.

Monsieur le Maire: Je vais passer la parole à l'Adjoint qui fait un travaille absolument remarquable, je tiens à le souligner, aussi bien dans la direction de cette instance que dans le reste de son travail en ne ménageant pas son temps et sa peine pour essayer d'apporter satisfaction le plus possible, et malgré les insuffisances de la Mairie de Paris, à l'ensemble des parents du 15ème.

Françoise Malassis: Est-ce pour éviter d'évoquer les vrais problèmes que ce vœu a été déposé ? En effet, quand on connait les insuffisances de la Mairie de Paris sur les conditions d'accueil de la Petite Enfance, on pourrait se dispenser de perdre du temps avec des polémiques qui n'ont pas lieu d'être.

Ce vœu va donc me permettre d'y revenir mais avant, je veux donner des réponses aux questions posées. Afin de respecter scrupuleusement les recommandations de l'article 3 du chapitre 3 du règlement intérieur des crèches établi par la Mairie de Paris, les Chefs d'établissements examinent, en réunion de pré-commission, avec les coordinatrices et les médecins de la PMI, la totalité des demandes déposées à la Mairie du 15ème, les trient d'abord par âge, par sexe, puis respectent ensuite :

1 - la mixité sociale, c'est-à-dire tendre à un équilibre entre les situations familiales, couples, familles monoparentales, parents séparés ou divorcés.

2 - la répartition équitable entre les catégories socioprofessionnelles et les revenus des parents, sans écarter, comme dans certains arrondissements, ceux dont les revenus dépassent 4.000 euros.

3- l'attention particulière aux dossiers d'enfants suivis par la PMI et ayant fait l'objet d'une adoption, les naissances multiples, les familles nombreuses et au maintien de la cohérence des fratries.

4 - Elle respecte également la mixité d'accueil en permettant d'admettre des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques.

Après avoir retenu trois enfants par berceau, qui correspondent à ces critères, les listes sont proposées en commission pour les finaliser et vous les présenter Monsieur le Maire.

Toutefois, les auteurs du vœu demandent que la liste de toutes les demandes soit communiquée aux membres de la commission. Alors deux observations :

Est-ce pour pouvoir récupérer les noms et les adresses des parents qui déposent une demande ?

Est-ce pour vérifier si toutes les interventions adressées par la Mairie de Paris au Maire du 15ème sont satisfaites ?

Quoi qu'il en soit, il est inenvisageable d'étudier toutes les demandes en commission.

Je rappelle, écoutez bien ces chiffres, 7399 demandes déposées depuis 2008, pour 2641 demandes satisfaites à ce jour, ce qui correspond bien à un taux d'admission de 20% que nous dénonçons depuis des années.

Alors à mon tour d'exprimer un vœu.

- considérant que les commissions se déroulent sur une semaine et que chacune d'elles dure une matinée,
- considérant que les élus ne participent pas à la totalité des commissions,
- considérant la masse de travail administratif imposé aux Directrices et Directeurs de crèches,
- considérant les conditions dans lesquelles fonctionnent les commissions dans certains arrondissements,

à mon tour, j'émets le vœu que les commissions dont le fonctionnement satisfait la majorité de ceux qui y participent, continuent de se réunir et de fonctionner dans les mêmes conditions, que la Mairie de Paris se préoccupe de l'affectation de personnels en nombre suffisant dans les établissements. Il manque aujourd'hui près de 35 personnes entre les auxiliaires de puériculture et les éducatrices, que les budgets affectés à la DFPE ne diminuent pas de 3% comme cela est prévu dans le budget 2012, mais restent en constante augmentation. Et enfin, que les marchés soient réévalués afin qu'ils ne soient pas saturés dès le mois de juillet et que les Chefs d'établissements puissent dépenser l'enveloppe qui leur est allouée.

Voilà des exemples de vœux sur lesquels nous pourrions nous entendre. Je demande donc de voter contre ce vœu.

Monsieur le Maire : Juste une information pour vous dire que j'évoquais tout à l'heure les renoncements aux crédits consacrés à la sécurisation de la Mairie. Chaque élu devra prendre en charge lui-même sa propre sécurité, et que donc une partie de ces crédits sera réaffectée aux écoles, une autre partie sera réaffectée aux crèches, ce qui permettra de répartir un budget d'environ 120.000 euros d'ici la fin de l'année pour des travaux dans les crèches répartis de façon identique entre le sud et le nord de l'arrondissement.

Madame Bruno.

Catherine Bruno : Je ne comprends vraiment pas les insinuations de nos collègues de gauche par la bouche de Monsieur Baghdad concernant les attributions de places en crèches dans notre arrondissement.

Pour avoir présidé les commissions d'admissions pendant treize ans, je peux vous assurer que celles auxquelles j'assiste depuis trois ans font toujours preuve de transparence, qu'il y a la plus grande écoute de tous les acteurs de la Petite Enfance dans le 15ème (coordinatrices, médecins PMI, responsables des assistantes maternelles et naturellement les Directrices et Directeurs des crèches municipales et associatives). Je ne vois pas ce qu'il y a de choquant de laisser une certaine latitude aux responsables d'établissements pour proposer les noms des enfants qui rentreront dans leur crèche.

En effet, ces responsables ont la totalité des noms des familles qui ont fait le choix de telle ou telle crèche. Ils connaissent les fratries, les problèmes de telle ou telle famille, ils sont en relation avec les assistantes sociales de secteur qui leur signalent les familles en difficulté, dont les Directrices tiennent toujours compte. Et enfin, ils veillent à ce qu'il y ait un véritable équilibre entre les familles en difficulté, les familles nombreuses, les familles véritablement monoparentales, les familles à revenus moyens et les familles plus aisées qui ne souhaitent pas forcément faire appel à une nounou à domicile pour garder leur enfant, préférant que cet enfant fasse l'apprentissage de la vie en collectivité et nous n'avons pas à faire de ségrégation pour ces familles-là.

Comme l'a dit Madame Malassis, dont je tiens moi aussi à saluer l'application et la rigueur dans le travail, j'aimerais que la Ville de Paris soit aussi à l'écoute des personnels des crèches qui continuent à se plaindre, à juste titre, de leurs conditions de travail, du manque de personnels, du non-remplacement des personnels malades ou en congés de maternité ou encore en vacances, des charges administratives de plus en plus lourdes, de l'ouverture de nouvelles crèches en prenant du personnel dans les crèches existantes.
Madame Malassis pourrait ajouter encore beaucoup d'autres points ou difficultés rencontrées par ces personnels.

Donc pour toutes ces raisons, mon groupe votera contre ce vœu.

Monsieur le Maire : Explication de vote, Monsieur Menguy

Jean-Baptiste Menguy: Une explication de vote pour dire que nous ne soutenons pas ce vœu pour deux raisons.

D'abord parce que mon groupe souhaite apporter de nouveau son soutien à l'excellent travail de l'Adjointe chargée de la Petite Enfance, parce que c'est un travail au quotidien particulièrement difficile, et seconde raison supplémentaire, quand on écoute Monsieur Baghdad, moi je trouve que dire que les commissions ne travaillent pas de façon intelligente, c'est non seulement insultant pour l'Adjointe mais encore plus peut-être pour les Directrices de crèches qui font un travail énorme en amont et qui consacrent un temps fou dans ces commissions et dire que ces commissions ne travaillent pas de façon intelligente, je trouve que c'est inacceptable et particulièrement insultant et je vous renvoie l'argument du début de séance : croyez bien qu'elles seront informées, toutes dans l'arrondissement, des propos que la gauche tient sur elles et sur leur travail.

Monsieur le Maire: Nous allons passer aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Il est rejeté.

◇

41. 2011/174 Vœu relatif aux conditions de renouvellement des Conseils de Quartiers présenté par la Gauche.

Monsieur le Maire : C'est Monsieur Mouricou qui le présente.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire. Le renouvellement des Conseils de Quartiers a eu lieu le 30 juin dernier et nous considérons qu'il s'est déroulé dans des conditions qui ne sont pas satisfaisantes.

Alors il serait trop long de faire la liste de tous les dysfonctionnements qui sont à mettre au crédit de votre majorité UMP : désignation d'associations dont le siège ne correspond pas au quartier dans lequel elles ont été tirées au sort, violation de la charte des conseils de quartiers dans la désignation de certaines personnalités qualifiées, utilisation fort peu républicaine des personnels payés par la Ville de Paris dédiés à la démocratie locale et participative dans cet arrondissement, tout ceci est vraiment dommage Monsieur le Maire car c'est une source de découragement pour les habitants qui ont envie de participer à la démocratie locale.

Nous mettrons à votre disposition, si vous le souhaitez, la liste de tous les problèmes que nous avons recensés afin que vous puissiez les résoudre si vous le souhaitez. Nous aimerions également que soit rendue publique, la liste des candidatures reçues par la Mairie du 15ème car, comme vous le savez, la confiance n'exclut pas le contrôle.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Mouricou. Il est dommage que la gauche ait été absente de ce renouvellement, elle aurait pu constater la façon dont les choses se déroulaient sur place, sous contrôle d'huissier d'ailleurs. Je vais donc répondre à quelques considérants que vous avez évoqués.

Sur l'article 10 tout d'abord, puisque vous évoquez le non respect de cet article car certains membres du collège « habitants », siègeraient également au collège « personnalités qualifiées ». A notre connaissance et après avoir examiné les listes, il n'y avait qu'un cas avéré mais qui est d'ores et déjà réglé parce que l'intéressé auquel vous faites allusion était jusqu'en juin suppléant du collège « personnalités qualifiées » dans un Conseil de Quartier dans lequel il a longtemps travaillé et qu'il connaît parfaitement.

S'étant porté candidat dans le quartier où il réside, l'intéressé y a été tiré au sort le 30 juin. Il s'est donc effectivement retrouvé en situation de double appartenance, situation à laquelle il a mis fin il y a une semaine ou deux en m'adressant une lettre de démission de ce Conseil de Quartier. L'intéressé siègera donc tout simplement dorénavant en qualité de « personnalités qualifiées » titulaire au sein du Conseil de Quartier dans lequel il a été désigné.

D'ailleurs d'autres cas limites apparaissent dans certains autres Conseils de Quartiers, même si la lettre de la Charte de fonctionnement des Conseils de Quartiers est respectée. Des membres de collège « habitants » siègent ainsi dans le bureau d'associations qui ont été tirées au sort. Autre cas, quelques familles se sont portées dans leur globalité candidates, ce qui fait que par hasard, toute la famille a pu être élue dans le même Conseil de Quartier, ce qui est quand même assez moyen, mais il est difficile de faire face à tout et peut-être faudra-t-il encore améliorer les règles pour que ces cas qui n'avaient pas été prévus ne se reproduisent pas. Il y a aussi parfois certains Conseillers de Quartiers non tirés au sort qui vont discuter avec ceux qui sont tirés au sort en leur disant que c'est beaucoup de boulot, qu'il faut démissionner. Il y a tout un tas de choses qui se passent et dont on a connaissance après qui, évidemment, posent quelques problèmes effectivement, mais c'est le fonctionnement de l'institution.

J'ajoute que conformément à l'article 7 je procèderai aussi, dans les prochains jours, à la désignation de nouvelles personnalités qualifiées dans un certain nombre de secteurs en remplacement de personnalités qui ne souhaitent plus siéger.

Deuxièmement, vous estimez que certaines associations représentées en Conseil de Quartier sont domiciliées dans des arrondissements limitrophes et que d'autres siègent dans un quartier qui ne correspond pas à l'adresse du siège déposé auprès de la Préfecture de Police.

L'article 8 dispose que peut être candidat toute association dont le siège social où l'antenne locale est dans l'arrondissement et qui a un intérêt local à agir. C'est le cas évidemment de toutes les associations qui se sont portées candidates, donc a fortiori de celles qui ont été tirées au sort. Toutes disposent d'une adresse dans le 15ème qui accueille soit leur siège, soit leur antenne locale, ou leur délégation locale, cette dernière étant généralement située au domicile du Président ou du Vice-Président de l'association.

Je dois rappeler que ces données ont été vérifiées et validées par l'huissier de Justice mandaté lors du dépôt des candidatures au printemps dernier parce que la première année vous aviez demandé que l'Huissier de Justice puisse aussi être compétent pour la réception des candidatures et par seulement pour le jour du tirage au sort. C'est ce que nous avons fait donc l'huissier a reçu toutes les candidatures, les a vérifiées et contrôlées par rapport aux règles concernant les Conseils de Quartiers.

Maintenant peut-on revenir sur le travail de l'huissier ? C'est vraiment à lui qu'a été confié l'ensemble des candidatures et qui a déclaré celles qui étaient recevables et non recevables.

Par ailleurs, certaines associations rayonnent aussi sur l'ensemble du 15ème, donc sur les 10 Conseils de Quartiers. Il y a même des syndicats. Il n'est donc pas anormal qu'elles aient pu se porter candidates dans le quartier dans lequel elles ont le plus d'adhérents, où il y a des projets à conduire. Il est assez difficile, voire impossible, de créer des limites pour contenir l'action des associations dans un quartier.

La Mairie du 15ème accepte régulièrement l'accueil à la Maison des Associations, sur la proposition de sa Directrice d'ailleurs, des associations qui ont a priori aucun lien administratif avec le 15ème, ni siège social ni domicile du Président. L'argument avancé par la Directrice de la MDA est celui du nombre important de sociétaires vivant dans le 15ème. C'est aussi un motif que nous avons accepté pour la MDA, difficile de faire deux poids deux mesures.

Enfin, le collège « associations » accueil, selon vous, en son sein, un établissement privé d'enseignement supérieur. Nous ne l'avons pas trouvé. Donc si vous nous donnez, hors séance, le titre de cet établissement, on regardera sa situation.

Dernier point, qui n'a rien à voir avec le sujet, vous évoquez le stand « Conseil de Quartier » qui a été mis en place lors du Forum des Associations. Il faut vous dire que c'est la première fois qu'au Forum des Associations il y a un stand « Conseil de Quartier ». D'ailleurs c'est une initiative qui émane d'un certain nombre de Conseillers de Quartiers. Nous avons accepté de la part de ces Conseillers de Quartiers qui ont saisi leurs adjoints à la Mairie, qu'ils tiennent ce stand, cela étant, nous n'avons pas eu d'autres volontaires. L'année prochaine sachez, comme c'était une expérimentation, que nous demanderons à l'ensemble des Conseils de Quartiers qui peuvent le souhaiter, de venir tenir un stand.

Je vous indique que toutes les associations qui ont demandé à tenir des réunions dans le cadre de ce Forum ont pu le faire et nous avons trouvé des locaux libérés pour que ces associations puissent tenir leurs réunions pendant le week-end, samedi et dimanche, tout en sachant qu'il y a eu quand même pas mal de problèmes techniques cette année, car nous n'avons pas à notre disposition la Salle des Fêtes et que nous avons dû répartir le Forum des Associations sur deux jours, samedi et dimanche et dehors. D'ailleurs je remercie l'Adjoint, Monsieur Sarracani, du travail qu'il a fourni. Mais, l'année prochaine nous demanderons à tous les Conseils de Quartiers de venir tenir un stand s'ils le souhaitent.

Enfin, vous demandez que la liste des candidatures reçues soit rendue publique. C'est tout à fait possible et donc nous le ferons, mais je rappelle encore que le renouvellement des Conseils de Quartiers a été fait entièrement sous contrôle d'un huissier de Justice et que la liste des candidats, habitants et associations, a été élaborée après accord de l'huissier.

Donc nous voterons contre ce vœu car il contient des attaques injustifiées et que les problèmes soulevés sont soit inexistants ou soit réglés. Quant à la liste des candidatures reçues, elle sera rendue publique sur le site Internet de la Mairie.

Je mets aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Rejeté.

◇

42. V2011/175 Vœux relatif à la dénomination d'une place de la laïcité dans le 15ème arrondissement, présenté par la Gauche.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce vœu vise à attribuer le nom de « place de la laïcité » au carrefour de la rue de Vaugirard et de la rue de la Convention, dans notre arrondissement. Cet acte symbolique serait en effet l'occasion de d'affirmer notre attachement à la laïcité, qui est un principe constitutif de la République. Celle permet à toutes et à tous de vivre ensemble, quelles que soient ses croyances ou son absence de croyance, c'est d'ailleurs se qu'affirme l'article 1er de la Constitution de 1958. Il exprime les valeurs, de respect, de croyance et de tolérance qui sont au cœur de l'identité républicaine de la France.

La laïcité n'est donc pas un courant de pensée parmi d'autres, mais un principe fondateur de notre société.

La loi de 1905 repose sur deux piliers : la liberté de conscience, l'assurance de la liberté du libre exercice des cultes, d'une part, et, d'autre part, l'impartialité des pouvoirs publics et c'est en cela que la République ni ne reconnait, ni ne salarie, ni ne subventionne aucun culte.

Aujourd'hui dédier cette place à la laïcité, dans ce quartier central du 15ème, participerait au devoir de vigilance tout en rendant hommage à ceux qui ont combattu pour la fondation de la République. De nombreuses villes ont déjà inauguré une telle place, je pense à Toulouse, à Nevers, à Marmande, à Digne ou encore à Arles. Paris, parce que c'est la capitale, ne doit pas être en reste de notre point de vue. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vais répondre. Tout d'abord il n'est pas question, bien sûr de contester le principe de la laïcité que nous faisons tous nôtre, dans notre République, même si nous pouvons en avoir des conceptions différentes, les uns des autres, donc ce n'est pas du tout sur ce terrain là que je voudrais me placer pour demander le retrait du vœu, mais sur le fait que, premièrement, nous sommes dans le 15ème et que plusieurs de nos propositions de dénomination, qui ont un rapport direct avec le 15ème, sont en souffrance ou ont été rejetées pour certaines, alors que d'autres conseils les avaient adoptées, comme la place Jenny Alpha où je viens de recevoir, malheureusement, une lettre négative au Cabinet du Maire, comme la place Andrée Chédid, la rue du Général de Boissieu, Breslauer, dénominations proposées par notre collègue Ghislène Fonlladosa, donc déjà il y a un certain nombre de places ou de lieux du 15ème qui attendaient d'être dénommés et que je viens de citer.

Deuxièmement, tout est possible et je trouve un peu étrange la méthode qui consiste pour la gauche et notamment qui comprend, dans ses rangs, des Adjoints au Maire très prestigieux, la Première Adjointe au Maire notamment, de passer par le Conseil d'arrondissement pour faire une proposition au Maire de Paris, méthode qui apparaît d'autant plus étonnante que, comme aime à le répéter la Première Adjointe quand nous émettons une proposition de dénomination dans cette enceinte, elle nous répond qu'il y a une commission au niveau de la Mairie de Paris et je la cite : « Commission de dénomination des rues et des plaques à Paris qui est composée de tous les représentants des élus d'arrondissement et des représentants des groupes politiques et qui décident, et que nous n'avons donc pas à en discuter ici ».

En réalité sur la place elle-même, place que l'on appelle place de la Convention, ce qui m'étonne c'est que je ne suis pas convaincu, contrairement à ce que vous dites dans votre vœu, que la famille Anthonioz de Gaulle, ait renoncé à ce que cette place porte le nom de Geneviève Anthonioz de Gaulle. Donc c'est ce qui est un peu ennuyeux, mais je pense que Madame Macé de Lepinay va s'exprimer sur cette explication de vote, puisqu'il faut lever cette ambigüité. Je vous demanderai de retirer ce vœu quitte à le proposer plus tard si on a vraiment la confirmation que cette famille a renoncé à cette place, mais dans l'état actuel de nos informations, la famille Anthonioz de Gaulle n'a pas renoncé à ce que cette place porte son nom.

Madame Macé de Lépinay, née de Gaulle, je le rappelle accessoirement.

Hélène Macé de Lépinay : Monsieur le Maire et mes chers Collègues, je suis très étonnée de ce vœu. En effet, notre Conseil, puis le Conseil de Paris ont adopté, à l'unanimité, en avril 2008, vous vous en rappelez tous, un vœu à votre initiative, mes collègues de Gauche, visant à attribuer le nom de Geneviève de Gaulle Anthonioz à la place dite de la Convention. Il est rare que ce type de vœu lie, dès l'origine, le nom d'une personnalité à un lieu. Or, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, que je le sache, ce vœu n'a été suivi d'aucune action de la part de la municipalité pour le mettre en œuvre et je ne crois pas qu'il ait été soumis à la Commission des dénominations des rues.

En tout cas, ce que je peux dire, c'est que les enfants de Geneviève de Gaulle-Anthonioz n'ont jamais été consultés et que je ne comprends donc pas le deuxième considérant de ce vœu. Je pense qu'il serait utile et convenable de prendre l'attache de la famille qui ne me semble absolument pas opposée à l'attribution du nom de Geneviève de Gaulle-Anthonioz à cette place animée et populaire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Explication de vote du groupe Socialiste.

Claude Dargent : Quand ce vœu a été voté ici consistant à proposer le nom de Geneviève Anthonioz de Gaulle à cette place, Madame Macé de Lépinay, vous-même personnellement en Conseil d'arrondissement, vous nous avez dit et je m'en souviens parfaitement que la famille ne le souhaitait pas. Vous nous l'avez dit explicitement et on était plusieurs à s'en souvenir. Donc la proposition à ce moment là que l'on peut vous faire est la proposition suivante : nous maintenons le vœu en question, dans les semaines à venir il va y avoir de nouveau une prise de contact avec la famille en question. Si ce que vous nous aviez dit à l'époque est erroné à ce moment là on verra, mais si ce que vous nous avez dit à l'époque est vrai, il n'y a pas de raison d'attendre.

Donc nous maintenons ce vœu et effectivement si Madame Macé de Lépinay s'est trompée, quand elle nous a dit il y a maintenant plusieurs mois, voire plusieurs années, que la famille ne le souhaitait pas, on verra, mais votons-le et puis on avisera ensuite.

Monsieur le Maire : Je me permets d'intervenir parce que Monsieur Dargent a évoqué une intervention de Madame Macé de Lépinay lors de l'examen du vœu d'avril 2008, or j'ai le procès-verbal sous les yeux et il n'y a pas d'intervention de Madame Macé de Lépinay. Monsieur Dargent, je ne remets pas en cause vos paroles, sauf qu'en tout cas ce n'est pas au procès-verbal, et Madame Macé de Lépinay sait peut-être mieux que vous ce qu'elle a dit, mais surtout je trouve assez étonnant que ce soit Madame Macé de Lépinay qui décide, d'après vous, pour savoir si la famille Anthonioz de Gaulle est d'accord ou pas sur ce genre de sujet. Je pense que la procédure habituelle c'est quand même que le Cabinet du Maire de Paris se mette en rapport avec la famille.

Hélène Macé de Lépinay : Monsieur le Maire, je veux simplement dire que non seulement je n'ai pas dit cela en Conseil d'arrondissement mais qu'en plus j'ai pris la parole au Conseil de Paris, au mois d'avril 2008, pour dire que nous avions voté votre vœu au Conseil du 15ème et que nous étions tout à fait d'accord pour ce vœu.

Monsieur le Maire : Alors Monsieur Dargent qu'est-ce qui vous arrive, pourtant vous êtes précis d'habitude.

Donc Monsieur Dargent ne retire pas ce vœu. Nous votons contre compte-tenu de toutes ces confusions.

Claude Dargent : Vous prétendez que Madame Macé de Lépinay n'a pas fait état dans ce conseil du refus de la famille et bien on va vérifier cela et à ce moment-là, en fonction du résultat de nos recherches, nous représenterons ce vœu lors du prochain Conseil d'arrondissement. Donc, pour le moment, nous retirons le vœu.

Monsieur le Maire : Le vœu est retiré. Merci.

◊

Notre ordre du jour est épuisé.

Quelques informations diverses : nos prochains Conseils sont donc le 10 octobre, le 6 novembre et le 5 décembre et pour ceux qui voudraient donner de la voix au-delà de ce Conseil, je les invite à participer à la chorale que nous avons formée pour les journées Brassens où nous chanterons a capella trois magnifiques chansons de Brassens, et j'invite bien sûr la Gauche à y participer, qui a sûrement aussi de belles voix.

La séance est levée.

Le Maire du XVème arrondissement

Philippe GOUJON
Député de Paris.